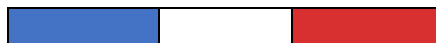


MAIRIE DE ORAINVILLE



Liberté – Egalité - Fraternité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de Orainville s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Alain MALINOWSKI, Maire.

Étaient présents : Thierry IMBERT - Jordane CHATEAU - Romain BERTHIER – AUGÉ Agnès - Florence DANIELLOT – Alain MALINOWSKI - Jean-Pierre MILLEY - Nathalie CHARTOGNE – Nicolas DELLAC – Stéphanie EDEL – Pascal BILLARD – Anne Marie PETIT

Étaient absents : Elodie CHATEAU

Christophe LAURY donne procuration à Thierry IMBERT – Olivier JALLU donne procuration à Jean-Pierre MILLEY

Secrétaire de séance : Nathalie CHARTOGNE

Ordre du jour :

- Modification Simplifiée du PLU. Délibération
- Reprise de l'impasse Croix Noé. Délibération
- Donation Grossin. Délibération
- Subventions DETR et API. Délibérations
- Rapport de l'eau 2023. Délibération

La séance a été ouverte par M. Le Maire à 20h23

Signature feuille de présence et PV

Lecture de l'ordre du jour

Modification Simplifiée du PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et L 153-47 ;

Vu le projet mis à disposition du public du 23 Septembre 2024 au 23 Octobre 2024 ;

Vu les remarques formulées par le public ;

Après en avoir délibéré à bulletin secret :

- décide de réfuter le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente à 13 contre et 1 bulletin blanc ;

Reprise de l'impasse Croix Noé

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prendre une délibération dans le cadre de la reprise de la voirie du lotissement la Croix Noé, dans laquelle le Conseil municipal décide :

- D'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées section AB numéro 268 pour une contenance de 724m²,
- Que la commune s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais, et notamment les frais de notaire, y compris l'établissement de l'acte de cession ;
- De signer la convention de reprise de l'impasse des remparts
- Que tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le maire pour effectuer les démarches administratives et signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Donation Grossin

La délibération étant déjà prise par le passé (2020) pour les mêmes parcelles, il n'y a donc pas lieu de délibérer à nouveau.

Subventions DETR + API + APV

Voici la liste des subventions proposées au conseil :

1. Rénovation logement DETR + API
2. Rénovation Impasse des Remparts APV
3. Caméras de surveillance DETR. Refusé pour cette année.
4. Changement des huisseries DETR

Rapport de l'eau 2023

M le Maire, expose le rapport sur l'eau 2023 donné par le syndicat des eaux, il informe qu'à la demande du syndicat des eaux le conseil municipal doit délibérer afin approuver le rapport.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport sur l'eau pour l'année 2023.

M. Le Maire lève la séance à 21h50

LE MAIRE

Nathalie CHARTOGNE

Thierry IMBERT

Olivier JALLU

Jean-Pierre MILLEY

Jordane CHATEAU

Florence DANIELLOT

Pascal BILLARD

Romain BERTHIER

Nicolas DELLAC

Christophe LAURY

Elodie CHATEAU

Stéphanie EDEL

Agnès AUGÉ

Anne-Marie PETIT